

Annexe : liste des pièces à fournir

Exigences	Attendus, pièces à fournir (format numérique) pour l'analyse du dossier
Performance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Onglet « performance énergétique » du dossier de candidature renseigné, dont la note justifiant les choix retenus et décrivant les consommations prévisionnelles du bâtiment au regard des systèmes et équipements envisagés • Rapport d'audit énergétique • Rapport d'étude réglementaire • Rapport phpp, le cas échéant • Autres rapports d'études éventuelles
Suivi de la performance énergétique	Note descriptive du dispositif d'instrumentation envisagé pour suivre les performances en phase de fonctionnement (onglet « NRJ Carbone enR » du dossier de candidature)
Empreinte carbone	Gain sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), en phase exploitation, par rapport à l'état initial et par rapport au projet de référence
Promotion des filières constructives durables : matériaux biosourcés et géosourcés	<p>Onglet « matériaux bio/géosourcés » du dossier de candidature renseigné, en précisant l'origine des bois mis en œuvre</p> <p>Incorporer une masse de biosourcés minimale de 36 kg par m² de surface de plancher (aucun système constructif particulier n'est imposé)</p> <p>Liste des matériaux bio/géosourcés : le bois, la paille, la terre crue, les lin & chanvre, la ouate de cellulose, le textile recyclé, les algues et le roseau</p>
Recours aux énergies renouvelables	<p>Note précisant la conception architecturale et les travaux menés pour favoriser la solarisation du bâtiment, dans une approche « d'architecture solaire », dont notamment (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des apports actifs et passifs de l'énergie solaire, • Orientation de la toiture ou des façades visant à optimiser la surface productive, • Organisation du plan masse, • Prise en compte des ombres, • Structure permettant de supporter l'installation de panneaux solaires (fondations, charpente, complexe de toiture) et production PV le cas échéant, • Type de toiture favorable (étanchéité, isolant...), • Local onduleur / local technique ou chaufferie, passages de câbles et protections électriques prévues, • Accès prévu à la toiture pour la maintenance et l'installation de la centrale, avec présence d'EPI/EPC, • ... <p>La conception devra être compatible avec l'usage du bâtiment et ses besoins énergétiques, en prenant en compte l'ensemble des conditions de sécurité d'une centrale solaire (photovoltaïque ou thermique), notamment dans le cas d'Etablissement Recevant du Public (ERP)</p> <p>• <u>En cas de point d'attention choisi</u> : production PV et note de calcul des consommations énergétiques finales prévisionnelles du bâtiment en fonctionnement (tous usages confondus), précisant le pourcentage des besoins couverts par des énergies renouvelables (tout mode de production confondu : réseau de chaleur, bois-énergie, solaire thermique et photovoltaïque, etc.)</p> <p><u>NB : Les pompes à chaleur (PAC) aérothermique (air/air et air/eau) ne sont pas considérées comme énergies renouvelables</u></p>
Confort d'été	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de la simulation thermique dynamique (STD), réalisée de préférence dès l'APS. La STD devra comprendre plusieurs scénarios dont un scénario canicule (fichier météo RCP 4,5 2050)

	<ul style="list-style-type: none"> Note précisant les solutions de réduction des périodes d'inconfort (sur-ventilation, protection solaires passives...) suite à la réalisation de la STD (onglet « confort d'été » du dossier de candidature)
Qualité de l'air intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Une attention particulière devra être portée sur la qualité de la conception des systèmes de renouvellement d'air, sur la rigueur et la qualité de leur mise en œuvre ainsi que sur la facilitation de leur maintenance Résultats des tests d'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation : la classe 2 est demandée, la classe B est visée Si le projet est situé dans une commune à potentiel radon de catégorie 3, fournir les résultats laboratoire du/des test/s radon Si le résultat du test radon est mauvais (>300 Becquerel), et que des mesures correctrices sont mises en œuvre, faire une vérification post-travaux <p>Informations sur le test radon : https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.Yh3n_v_pORs</p>
Gestion et valorisation des déchets de chantier	<p>Privilégier les matériaux et équipements faiblement producteurs de déchets</p> <p>Fournir le rapport du diagnostic portant sur la gestion des Produits, Equipements, Matériaux et Déchets issus de la démolition ou de la rénovation : rapport PEMD et procédure réglementaire à suivre, y compris pour les bâtiments < 1000 m²</p> <p>Informations sur le diagnostic PEMD : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/diagnostic-produits-equipements-materiaux-dechets-pemd</p>
Vie et usage du bâtiment	<p>Note descriptive des outils qui seront mis en œuvre pour informer les usagers sur le fonctionnement du bâtiment et faciliter leur appropriation (onglet « QAI déchets usages » du dossier de candidature)</p>
Phase de conception du projet intensifiée	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une démarche BIM prévoyant la signature d'une Convention entre les acteurs du projet Note descriptive de la démarche, des méthodes de concertation, des acteurs, précision sur la prise en compte de l'expertise d'usage...
Réemploi / recyclage	<ul style="list-style-type: none"> Fournir l'extrait du dossier de consultation des entreprises (exemple : lot 0) Fournir le taux d'incorporation des matériaux issus du réemploi / de la réutilisation Justifier de la compétence réemploi en AMO ou dans l'équipe de maîtrise d'œuvre
Santé des occupants	<p>Note descriptive précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'impact des matériaux mis en œuvre sur la qualité de l'air > privilégier les matériaux à faible impact notamment en termes de relargage de COV, et particulièrement pour les revêtements de sols, de parois et les peintures (étiquette A+) L'attention portée sur les produits d'entretien utilisés Les solutions mis en œuvre pour favoriser la lumière naturelle Les solutions mises en œuvre pour absorber le bruit
« Basse technologie »	<p>Note décrivant les « basses technologies » mises en œuvre</p>
Déconstruction / réversibilité	<p>Note décrivant les ouvrages et les modes constructifs mis en œuvre permettant la déconstruction et/ou la réversibilité</p>
Biodiversité	<p>Calcul du coefficient de biotope et/ou réalisation d'un diagnostic (flash) par un écologue</p>
Analyse économique	<p>Onglet « analyse économique » du dossier de candidature renseigné</p>
Besoins administratifs et autres	<ul style="list-style-type: none"> Un courrier faisant acte de candidature, permettant de valider une date de démarrage Le dossier de candidature renseigné (fichier excel comportant 6 onglets)

	<ul style="list-style-type: none"> - Copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues pour le projet (délibération de collectivités locales, ...) - Le plan de financement prévisionnel - Le calendrier prévisionnel de l'opération - Un relevé d'identité bancaire au format IBAN - Une note descriptive générale : <ul style="list-style-type: none"> o Politique du maître d'ouvrage en matière de développement durable ; o Contexte et environnement général du projet (aménagement, urbanisme, volet social, environnemental et économique), état des lieux et évolutions futures du site ; o Moyens retenus pour l'organisation du pilotage de l'opération, la mobilisation de tous les acteurs du projet (usagers, entreprises de travaux, de maintenance...) afin d'atteindre les niveaux d'exigences de l'appel à projets, et pour contribuer à leur montée en compétence ; o Pourront s'y ajouter les éléments descriptifs demandés dans les pièces à fournir. - Pièces relatives au dossier de rénovation / construction : <ul style="list-style-type: none"> o Plans de situation du projet, plan de masse du projet (avec indication du nord, des voies de desserte et cheminement, stationnements, aménagements extérieurs...) plans des façades, toitures et coupes, plan des aménagements intérieurs par niveau (avec indication du nord) ; o Photos du site (actuel), photomontages permettant d'apprécier l'intégration du projet (différents angles) ; o Programme, et dossier technico-économique le plus avancé : APD, ou DCE ; o Plan prévisionnel d'entretien et de maintenance.
--	--

Pièces complémentaires, à fournir dans le cadre de la Convention d'un projet lauréat :

. A la fin du chantier :

- Procès-verbal de réception définitive des travaux ;
- Etat récapitulatif des dépenses ;
- Rapport des 2 tests d'étanchéité à l'air (un test intermédiaire avant la pose du placo et un test final) : mesure du Q4 conformément à la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application FD P50-784 (L'ensemble de la zone doit être testé ; si le bâtiment est séparé en plusieurs parties, les zones devront être testées et le score sera la moyenne pondérée par l'Atbat = surface de paroi froide hors plancher bas).
- Note précisant les caractéristiques thermiques des matériaux et équipements (parois opaques, menuiseries, chauffage, ventilation) réellement mis en œuvre dans le bâtiment ; synthèse issue des DOE des éléments réellement mise en œuvre

.Après un an de vie du bâtiment :

- Rapport présentant les données de consommations du bâtiment sur une année pleine ;
- Note décrivant les conditions d'usage du bâtiment, ainsi que les éventuels désordres constatés et solutions mises en œuvre.